



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 20 octobre 2009
N° CERTA-2009-AVI-323-001

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilités dans Apache APR-Utility

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2009-AVI-323>

Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-323-001
Titre	Vulnérabilités dans Apache APR-Utility
Date de la première version	11 août 2009
Date de la dernière version	20 octobre 2009
Source(s)	Note de nouvelle version APR-Utility 1.3.9
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

- APR-Utility versions antérieures à la 1.3.9 ;
- IBM HTTP Server 6.0.x ;
- IBM HTTP Server 6.1.x ;
- IBM HTTP Server 7.0.x.

3 Résumé

De multiples vulnérabilités dans APR-Utility permettent à une personne malintentionnée d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Plusieurs vulnérabilités, de type dépassement d'entier, ont été découvertes dans les outils de la librairie d'exécution `Apache Portable Runtime (APR-Utility)`. Ces vulnérabilités permettent à une personne distante malintentionnée d'exécuter du code arbitraire.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité IBM PK93225 :
<http://www-01.ibm.com/support/docview.wss?uid=swg1PK93225>
- Note de nouvelle version APR-Utility 1.3.9 :
<http://www.apache.org/dist/apr/Announcement1.3.html>
- Référence CVE CVE-2009-2412 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2009-2412>

Gestion détaillée du document

11 août 2009 version initiale.

20 octobre 2009 ajout de la référence au bulletin de sécurité IBM PK93225.